

MRC de Papineau



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la MRC de Papineau tiendra une assemblée publique de consultation dont l'objet est de présenter un projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) (3^e génération), règlement numéro 159-2017, en vigueur depuis le 21 février 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'assemblée publique de consultation se tiendra le lundi, 20 mars 2023 à 19 heures à l'école de la Montagne, située au 68, rue des Saules à Notre-Dame-de-la-Salette.

Le projet de règlement a pour objet d'intégrer la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au SADR (3^e génération) à la suite de son transfert à la MRC de Papineau en vertu du décret numéro 1567-2021 du gouvernement du Québec, adopté le 15 décembre 2021. Ces modifications concernent les grandes affectations du territoire, les circuits cyclables, les zones de contraintes à l'occupation, les territoires d'intérêt, les paysages sensibles et le périmètre d'urbanisation.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de chaque municipalité du territoire de la MRC de Papineau ainsi qu'aux bureaux administratifs de la MRC de Papineau, au 266, rue Viger, à Papineauville.

Tout commentaire ou mémoire peut être envoyé par écrit à monsieur Pierre Duchesne, aménagiste, à l'adresse suivante : p.duchesne@mrc-papineau.com, jusqu'au 8 avril 2023.

Donné à Papineauville, ce 16 février 2023


Roxanne Lauzon
Directrice générale et greffière-trésorière